Programme Local de Prévention, année 5, Smitvad

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Smitvad
Mairie - Bp 14
Voir la fiche SINOE
Voir les contributions de l'acteur

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

Mathias

mathias.eusebe@smitvad.fr

Nombre d'années réalisées :

5

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l'élu et sa fonction :

M.BARAT, ancien élu référent de la com. com. Coeur de Caux

Témoignage :

« Le projet de mise en place d'un programme de réduction des déchets ménagers, présenté et adopté par le SMITVAD, en 2010, sur incitation du Conseil Départemental et de l'ADEME, a permis d'aboutir à des résultats très positifs, comme le montre le bilan de la période 2011-2015.

En premier lieu, l'objectif proposé de sélection d'actions prioritaires de prévention et de réduction des quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMr) permettait d'agir sur le gisement de déchets, dont le traitement est le plus coûteux, par rapport à ceux recyclés en déchèteries ou en tri sélectif. La formation aux gestes de prévention est importante, car elle invite l'usager à réduire sa production de déchets, par une consommation plus réfléchie.

D'autre part, l'accompagnement de ce programme a été rendu efficace, par la gestion de l'animateur

et du comité de pilotage, mais, également, grâce à la collaboration des techniciens des collectivités participantes, très motivés par cette démarche.

Ainsi, cette mobilisation a permis de gérer ces différentes actions avec la participation de nombreux usagers volontaires, en tant que foyers témoins, éco-consommateurs, utilisateurs de composteurs, etc… »

« Après ces résultats encourageants, qui permettent de maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles, il est nécessaire de poursuivre ce programme avec de nouveaux objectifs de réduction des quantités et donc, des coûts des déchets apportés en déchèterie. En effet, certains de ces déchets sont recyclés et parfois valorisés, mais d'autres sont traités et occasionnent des coûts importants. Les deux postes principaux sont les apports de déchets verts et les encombrants, dont les dépenses peuvent atteindre 80 % du budget déchèterie.

En conclusion, je dirai que la mise en œuvre de ces programmes de réduction des déchets est très utile, à la fois pour la sensibilisation des habitants et pour l'amélioration de la gestion des déchets, avec une validation objective des résultats. Un moyen complémentaire de sensibilisation du producteur de déchets ménagers est, également, de plus en plus, utilisé, avec la tarification incitative qui module la redevance d'ordures ménagères en fonction de la quantité émise, mais, c'est un autre sujet… »

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Tableau :

Indicateurs	Valeurs pour 2009	Objectifs pour la fin du programme	Valeurs réalisées 2011	2012	2013	2014	2015
Production de déchets en kg/hab	OMA 372 DMA 740	345	365 784	350 766	341 773	336 766	330 754
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet		2,40	1,40	2,80	2,75	2,60	1,60
Nombre de partenaires mobilisés		18	2	7	10	15	20
Nombre de relais mobilisés		9	0	4	7	8	10
Coût annuel du programme par habitant			0,49	0,75	1,85	0,97	0,78
Coût aidé annuel de gestion des déchets par habitant			0	32,65	33,7	0	0

Résultats des enquêtes :

L'enquête sur les comportements des usagers liés aux déchets réalisée en année 5 a permis de comparer les évolutions depuis l'enquête initiale, strictement identique, effectuée lors du diagnostic. Les résultats sont plus qu'encourageants puisque sans quelques rares exceptions, toutes les données analysées ont évolué favorablement (connaissance de la prévention, compostage et jardinage durable,

éco-consommation…).

Document de synthèse disponible sur simple demande par courriel.

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA COLLECTIVITÉ

Les indicateurs du programme local de réduction des déchets du Pays de Caux montrent que celui-ci a été un vrai succès tant au niveau de son activité que de son impact.

En effet, toutes les actions prévues lors de l'élaboration du PLPD ont été mises en place (avec plus ou moins de succès) et l'objectif initial de réduction des 7% des OMA a largement été dépassé puisque la baisse a été supérieure à 11% sur la période. A noter que toutes les collectivités engagées dans le PLPD ont vu leur tonnage par habitant diminuer de manière conséquente (entre -4 et -18%), preuve de leur implication. En 5 années, ce sont environ 10 000 tonnes d'ordures ménagères qui ont été évitées.

Les actions les plus réussies sont sans doute le compostage domestique, la sensibilisation en milieu scolaire et les foyers témoins. Elles ont participé de manière essentielle à la réussite du programme en termes de résultats quantitatifs ou de notoriété. Celles pour lesquelles nous avons eu le plus de difficultés sont la promotion de l'éco-consommation et la réduction des papiers de bureau.

Le nouveau PLPDMA devra, suivant la délibération du 21 janvier 2016, être élaboré dans les mois qui suivent et être adopté au plus tard le 31 janvier 2017.

S'appuyer sur l'expérience du 1er PLPD s'avèrera de toute évidence très précieux et les difficultés rencontrées nous serviront à mieux orienter les objectifs pour ce nouveau programme. Certaines pistes sont déjà envisagées et chaque communauté de communes adhérente sera consultée pour voir émerger le projet le plus cohérent possible.

Résultat :

Les indicateurs du programme local de réduction des déchets du Pays de Caux montrent que celui-ci a été un vrai succès tant au niveau de son activité que de son impact.

En effet, toutes les actions prévues lors de l'élaboration du PLPD ont été mises en place (avec plus ou moins de succès) et l'objectif initial de réduction des 7% des OMA a largement été dépassé puisque la baisse a été supérieure à 11% sur la période. A noter que toutes les collectivités engagées dans le PLPD ont vu leur tonnage par habitant diminuer de manière conséquente (entre -4 et -18%), preuve de leur implication. En 5 années, ce sont environ 10 000 tonnes d'ordures ménagères qui ont été évitées.

Les actions les plus réussies sont sans doute le compostage domestique, la sensibilisation en milieu scolaire et les foyers témoins. Elles ont participé de manière essentielle à la réussite du programme en termes de résultats quantitatifs ou de notoriété. Celles pour lesquelles nous avons eu le plus de difficultés sont la promotion de l'éco-consommation et la réduction des papiers de bureau.

Le nouveau PLPDMA devra, suivant la délibération du 21 janvier 2016, être élaboré dans les mois qui suivent et être adopté au plus tard le 31 janvier 2017.

S’appuyer sur l’expérience du 1er PLPD s’avèrera de toute évidence très précieux et les difficultés rencontrées nous serviront à mieux orienter les objectifs pour ce nouveau programme. Certaines pistes sont déjà envisagées et chaque communauté de communes adhérente sera consultée pour voir émerger le projet le plus cohérent possible.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partenariat mis en oeuvre :

Des partenariats ont été développé au cours du PLPD pour les actions les plus convaincantes :

- avec les personnels des communautés de communes, en particulier pour l'action compostage,

- avec les enseignants des écoles témoins pesant leur production de déchets tout au long de l'année,

- avec les entreprises et collectivités partenaires dans le cadre de la promotion du jardinage durable...

Relais mobilisé :

Action éco-exemplaire réalisée :

LES ACTIONS DU PROGRAMME

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Sensibiliser les publics à la prévention	2	Enquête sur les pratiques liées aux déchets
Eco-exemplarité de la collectivité	1	
Actions emblématiques nationales	2	
Evitement de la production de	3	Promotion du réemploi et de la

déchets		réparation
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	2	Promotion du jardinage durable

MOTS CLÉS

Espace privé

Dernière actualisation de la fiche : **novembre 2016**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.